

Décret portant nomination et titularisation.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la loi n°61-33 du 15 juin 1961 relative au statut général des fonctionnaires, modifiée ;
 Vu le décret n°77-987 du 14 novembre 1977 portant statut particulier du cadre des fonctionnaires de l'Enseignement, modifié ;
 Vu le dossier des intéressés,

DECRETE :

Article premier.- Les professeurs contractuels dont les noms figurent au tableau ci-dessous, titulaires du certificat d'aptitude à l'enseignement moyen (CAEM), session de 2013 , sont nommés et titularisés, ainsi qu'il suit, dans le corps des professeurs de l'enseignement moyen (PEM), hiérarchie A3, conformément aux dispositions du décret n°77-987 du 14 novembre 1977, modifié :

Prénoms et nom	Date et lieu de naissance	Grade et échelon	Date d'effet
Ameth NDIAYE	27/01/1984 à Thiès	PEM. 2CL .1ECH	01/10/2013
Ibrahima FAYE	04/12/1978 à Ngadada	PEM. 2CL .1ECH	01/10/2013
Simon DIATTA	28/09/1984 à Mlomp Haer	PEM. 2CL .1ECH	01/10/2013
Régis Urbain SAMBOU	12/04/1986 à Cagnout Bouhimbane	PEM. 2CL .1ECH	01/10/2013
Ousmane DIAO	05/09/1987 à Médina Gounass	PEM. 2CL .1ECH	01/10/2013

Article 2.- Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan, le Ministre de l'Education nationale et le Ministre de la Fonction publique, de la Rationalisation des Effectifs et du Renouveau du Service public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel.

13 juillet 2017

Fait à Dakar, le

Macky SALL

Par le Président de la République
 Le Premier Ministre

MBA Diom

Mahammed Boun Abdallah DIONNE